



Réseau de transport d'électricité

Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de la région Poitou-Charentes

Consultation des autorités concédantes (article 8 du décret
n°2012-533 du 20 avril 2012 modifié)

REGION POITOU-CHARENTES

SOMMAIRE

Introduction	3
Compte-rendu de la consultation	6
Avis reçus ou à défaut courriers de demande d'avis des AODE de ERDF.....	10
Avis reçus ou à défaut courriers de demande d'avis de l'AODE de GEREDIS	67
Avis reçus ou à défaut courriers de demande d'avis de l'AODE de SRD	71

Introduction

RTE a élaboré le S3REnR de la région Poitou-Charentes selon les modalités précisées dans le décret n°2012-533 du 20 avril 2012 modifié.

A cette fin, un groupe de travail régional piloté par RTE et réunissant la DREAL, le Conseil Régional, les organisations professionnelles de producteurs d'électricité (SER, FEE, ENERPLAN) et les GRD (ERDF, SRD, GEREDIS) a été mis en place dès 2012 afin d'élaborer un projet de schéma.

De plus, le 19 décembre 2013, une réunion plénière de présentation du projet de S3REnR a été coprésidée par la Préfète de région et le Vice-président du Conseil Régional. L'ensemble des organismes consultés lors de l'élaboration du SRCAE et/ou impliqués dans l'élaboration du S3REnR y ont été invités.

Une consultation écrite sur le projet de schéma des organismes cités à l'article 3 du décret n° 2014-760 du 2 juillet 2014 modifiant le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 a été organisée par RTE à partir du 15 octobre 2014.

L'ensemble des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE) de la région ont été consultées, pour avis, par les GRD, conformément à l'article 8 du décret n°2012-533 du 20 avril 2012 modifié.

Enfin, préalablement au dépôt du schéma, RTE a sollicité les GRD sur leur accord sur le S3REnR déposé.

Ce document rend compte de la consultation des AODE réalisée par les GRD.

Le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 modifié relatif aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables précise à l'article 8 :

Art. 8. – Lorsque le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables comprend un ouvrage relevant de la concession du réseau public de distribution, il est soumis pour avis, préalablement à son approbation, à l'autorité organisatrice du réseau public de distribution concernée. L'autorité organisatrice dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable. Les avis sont joints au dossier transmis au préfet de région.

Les AODE consultées par ERDF sont les suivantes :

- Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente
- Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime
- Mairie de La Rochelle
- Mairie de Rochefort
- Mairie d'Airvault
- Mairie de Bressuire
- Mairie de Chef-Boutonne
- Mairie de Celles sur Belle
- Mairie de Coulonges sur l'Autize
- Mairie de La Crèche
- Mairie de La Mothe Saint Héray
- Mairie de Limalonges
- Mairie de Melle
- Mairie de Niort
- Mairie de Parthenay
- Mairie de Saint-Georges de Rex
- Mairie de Saint-Maixent l'Ecole
- Mairie de Sauzé-Vaussais
- Mairie de Thouars
- Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région de Mauzé sur le Mignon
- Syndicat ENERGIES VIENNE
- Mairie d'Archigny
- Mairie de Bellefonds
- Mairie de Bonnes
- Mairie de Bonneuil Matours
- Mairie de Buxerolles
- Mairie de Buxeuil
- Mairie de Chasseneuil du Poitou
- Mairie de Châtellerault
- Mairie de Chauvigny
- Mairie de Dangé Saint Romain
- Mairie de Dissay
- Mairie de Jaunay-Clan
- Mairie de La Roche Posay
- Airie de Lençloître
- Mairie de Lesigny
- Mairie de Le Vigeant
- Mairie de Ligugé
- Mairie de l'Isle Jourdain
- Mairie de Loudun
- Mairie de Lussac les Châteaux
- Mairie de Millac
- Mairie de Montmorillon
- Mairie de Neuville de Poitou

- Mairie des Ormes
- Mairie de Poitiers
- Mairie de Port de Piles
- Mairie de Saint Benoît
- Mairie de Saint Genest d'Ambierre
- Mairie de Scorbé-Clairvaux
- Mairie de Vendevre du Poitou
- Mairie de Vouneuil sur Vienne

L'AODE consultée par GEREDIS est le Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS).

L'AODE consultée par SRD est le Syndicat ENERGIES VIENNE.

Compte-rendu de la consultation

Le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime, le Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres, le Syndicat ENERGIES VIENNE, la Mairie d'Airvault, la Mairie de Chef-Boutonne, la Mairie de Jaunay-Clan, la Mairie de Millac, la Mairie de Montmorillon et la Mairie de Scorbé-Clairvaux ont émis un avis sur le S3REnR.

Le tableau ci-dessous donne une synthèse des avis reçus.

Les autres AODE n'ont pas émis d'avis sur le S3REnR de la région Poitou-Charentes. En application de l'article 8 du décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 modifié leur avis est réputé favorable.

Les avis reçus ou à défaut les courriers de demande d'avis sont joints à ce document.

AODE consultée	Avis de l'AODE	Réponse ou commentaire RTE
Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime	Regrette que le document ne comprenne pas la carte au 1/250 000 prévue à l'article 6 du décret du 20 avril 2012 modifié, ni de cartographie relative aux travaux du gestionnaire de réseau ERDF en Charente-Maritime.	Conformément à l'article 6 du décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 modifié, la carte au 1/250 000 permettant de localiser les ouvrages existants et à renforcer, ainsi que la localisation envisagée des ouvrages à créer sera jointe au schéma déposé auprès de la préfète de région.
	J'observe le caractère extrêmement ambitieux de s'attacher au SRCAE portant à près de 200 MW la puissance d'éolien pour la seule zone située en Charente-Maritime à l'est d'une ligne la Rochelle – Saintes.	Conformément à l'article 2 du décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 modifié, le S3REnR est élaboré à partir des objectifs du SRCAE. La localisation géographique du potentiel éolien a été réalisée avec les syndicats représentant les producteurs EnR, la DREAL, le Conseil régional et les gestionnaires de réseaux.
	Je m'étonne du seuil de déclenchement pour la réalisation d'un nouveau poste source 225/20 kV à Saint-Jean-d'Angély à seulement 20% de la puissance nominale d'un des deux transformateurs - soit 8 MVA.	Conformément à l'article 2 du décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 modifié, les critères déterminant le début de réalisation des travaux pour les ouvrages à créer ou à renforcer sont fixés par la documentation technique de référence de chacun des gestionnaires des réseaux publics d'électricité.
	Je formule le vœu que ces montants ne pèseront pas sur la capacité d'ERDF à maintenir son niveau d'investissement pour préserver la qualité de la distribution de l'électricité sur le territoire de la Charente-Maritime.	
Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres	Considérant que la localisation des gisements, prévue par le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Poitou-Charentes, réalisée en partenariat avec les producteurs, l'administration régionale et les gestionnaires de réseaux a permis d'aboutir à des créations nécessaires et maîtrisées pour permettre un développement équilibré des EnR et des territoires, le SIEDS émet un avis favorable.	
Mairie d'Airvault	Avis favorable	
Mairie de Chef-Boutonne	Renseignements pris auprès de différents opérateurs d'éoliens, il s'avère que la puissance possible du raccordement des énergies renouvelables sur le point de raccordement de Melle est limité à 7 MW alors que les possibilités techniques du raccordement peuvent aller jusqu'à 18MW. Cela peut poser d'éventuels problèmes pour des parcs éoliens dont le permis de construire peut être accepté mais pour lesquels le raccordement ne puisse pas être possible. Je vous saurais de gré de bien vouloir intégrer cette remarque qui	Le Potentiel de raccordement HTB du poste de Melle est nul. Afin de permettre le raccordement des projets EnR situés dans cette zone, le S3REnR prévoit la création d'un nouveau poste source 225kV/HTA dans le sud des Deux-Sèvres, alimenté en piquage par la ligne 225 kV Fléac-Niort et permettant de réserver 80 MW pour les EnR.

	m'apparait importante et vous remercie de me préciser si elle a pu être prise en compte.	
Syndicat ENERGIES VIENNE	Dans un premier courrier, la Présidente du Syndicat ENERGIES VIENNE indique ne pas être en mesure de fournir un avis avant le 9 décembre 2014, date de réunion du Comité syndical.	
	<p>Dans un second courrier, le Syndicat ENERGIES VIENNE fait part de l'avis émis par le Comité du syndicat ENERGIES VIENNE :</p> <p>Avis favorable au projet de S3REnR, sous réserve que ce dernier soit actualisé à court terme afin de mettre en adéquation les infrastructures électriques pouvant accueillir l'énergie produite avec les gisements identifiés d'énergie renouvelable en sud Vienne.</p>	<p>Le potentiel EnR permettant d'atteindre les objectifs du scénario 2 du SRCAE a été localisé par un travail approfondi réalisé avec les organisations professionnelles de producteurs EnR (SER, FEE et ENERPLAN), la DREAL, le Conseil Régional et les gestionnaires de réseaux. Les méthodes, les données et les résultats ont été partagées au sein du groupe de travail régional et ont permis de localiser les potentiels EnR les plus mûrs sur la région.</p> <p>Afin de raccorder l'ensemble du potentiel EnR retenu par le groupe de travail dans le sud de la Vienne et en considérant un rayon de couverture de 20 km autour de chacun des postes sources, la stratégie de moindre coût consiste à s'appuyer sur le poste de l'Isle Jourdain, sur le poste du Laitier et sur le poste à créer au nord du département de la Charente.</p> <p>Le décret n° 2014-760 du 2 juillet 2014 permet une révision du schéma à la demande de la préfète de région.</p>
Mairie de Jaunay-Clan	Pas de remarques particulières	
Mairie de Millac	Pas de remarque à formuler	
	<p>Nous tenons, toutefois, à vous signaler que la commune de Millac (86150) fait l'objet d'un projet éolien d'une capacité comprise en 15 et 20MW. La mise en service de ce parc éolien, qui doit être raccordé au poste de l'Isle Jourdain, est prévue en 2018.</p> <p>Nous souhaiterions savoir si la capacité de réserve de 21MW du poste de l'Isle Jourdain, mentionnée dans votre document, prend en compte ce projet éolien.</p>	<p>La localisation du potentiel EnR est issue d'un travail concerté réalisé avec la DREAL, le Conseil régional, les organisations représentant les producteurs EnR et les gestionnaires de réseau.</p> <p>Le potentiel retenu comme hypothèse pour l'élaboration du schéma est issu des projets les plus mûrs. Les informations nécessaires concernant les projets éoliens ont été fournies par la DREAL, le SER et FEE. Etant donné l'incertitude sur la localisation exacte des projets figurant dans les enquêtes réalisées par le SER et FEE, nous ne sommes pas en mesure de répondre à la question posée.</p> <p>Cependant, il est rappelé que le S3REnR ne réserve pas de capacités pour des projets déterminés, mais que la capacité réservée sera utilisée</p>

		dans l'ordre d'arrivée des projets dans la file d'attente (principe du « premier arrivé, premier servi »).
Mairie de Montmorillon	Pas d'observation particulière à formuler	
	Toutefois, j'attire votre attention sur un projet en cours d'étude à savoir l'implantation d'éoliennes sur les communes de Jouhet, Journet et Montmorillon pour lesquelles un mât de mesure est installé sur notre Commune.	
Mairie de Scorbé-Clairvaux	Pas d'observations	

Avis reçus ou à défaut courriers de demande d'avis des AODE de ERDF

Avis du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime

DÉPARTEMENT
DE CHARENTE-MARITIME

Saintes, le 28 NOV. 2014

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Le président du syndicat

RTE
Monsieur le Délégué RTE Ouest
Zone d'activité de Gesvrine
6, rue Képler
BP 4105
44241 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE cedex

Objet : Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Poitou-Charentes (S3REnR)

Monsieur le Délégué,

J'ai bien pris note du document de consultation que vous m'avez fait parvenir, concernant le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Poitou-Charentes (S3REnR).

En premier lieu, je regrette que le document ne comprenne pas la carte au 1/250 000 prévue à l'article 6 du décret du 20 avril 2012 modifié, ni de cartographie relative aux travaux du gestionnaire de réseau ERDF en Charente-Maritime (les cartes présentées sont illisibles – cf. ci-joint). De telles cartes rendraient plus compréhensibles les capacités réservées ou les travaux envisagés, notamment lorsqu'ils sont localisés par le seul nom des postes sources ou des postes du réseau de transport.

Pour ce qui concerne le S3REnR, j'observe le caractère extrêmement ambitieux de s'attacher au SRCAE portant à près de 200 MW la puissance d'éolien pour la seule zone située en Charente-Maritime à l'est d'une ligne La Rochelle - Saintes.

En outre, je m'étonne du seuil de déclenchement pour la réalisation d'un nouveau poste source 225/20 kV à Saint-Jean-d'Angély : à seulement 20% de la puissance nominale d'un des deux transformateurs – soit 8 MVA –, le S3REnR engage de très coûteux travaux pour RTE (5,5 millions d'euros) et pour ERDF (au moins la moitié de 6,3 millions d'euros).

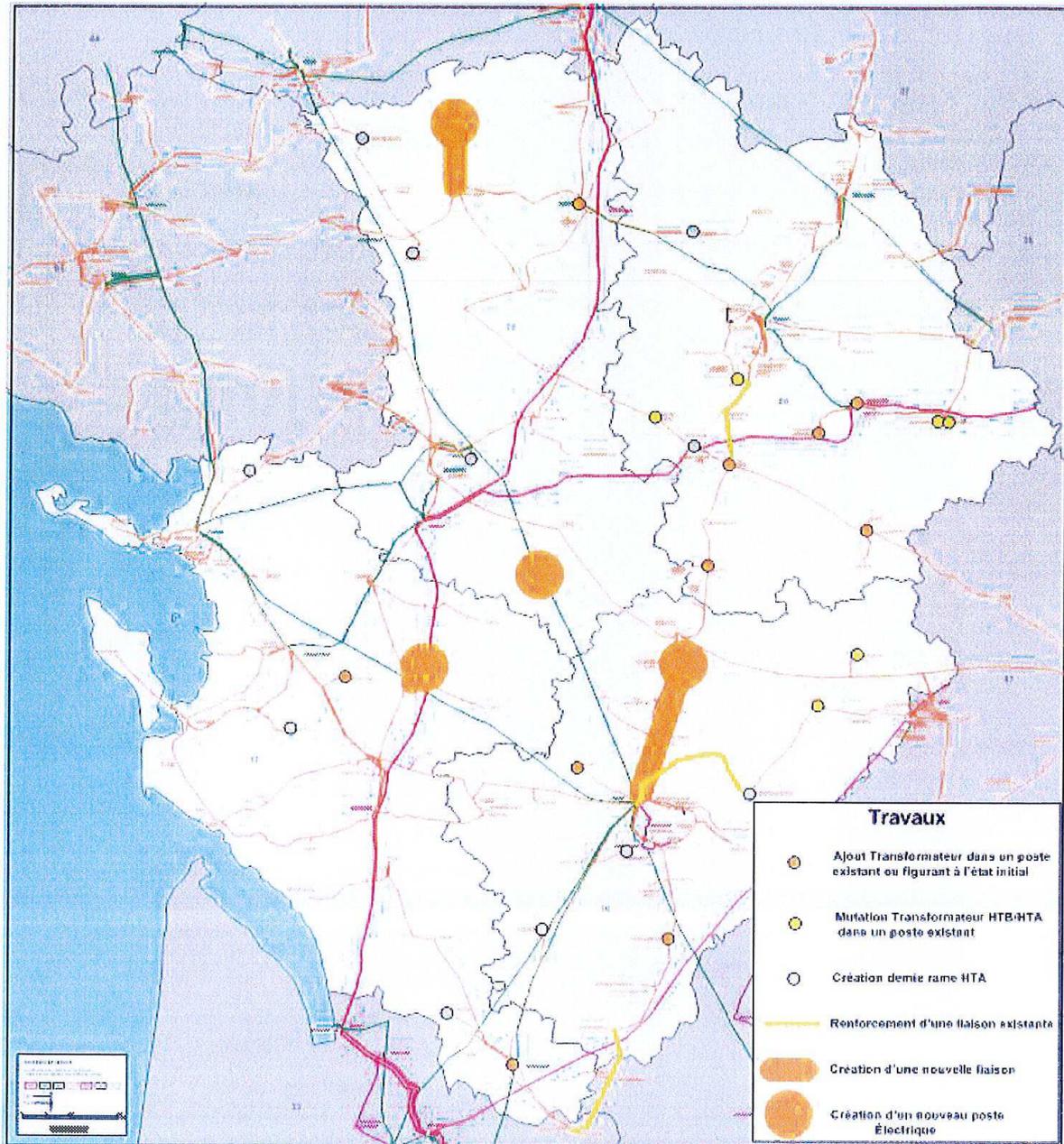
Enfin, je note que, pour la totalité du S3REnR, ce sont près de 12 millions d'euros d'investissements qui doivent être réalisés par ERDF sur le seul territoire de la Charente-Maritime, dont environ la moitié sans seuil de déclenchement et environ le dixième à la seule charge d'ERDF (travaux non éligibles). Je formule le vœu que ces montants ne pèseront pas sur la capacité d'ERDF à maintenir son niveau d'investissement pour préserver la qualité de la distribution de l'électricité sur le territoire de la Charente-Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de mes salutations distinguées,

Daniel LAURENT

Copie : M. le directeur régional ERDF Poitou-Charentes.

4. CARTOGRAPHIE DES DEVELOPPEMENTS DE RESEAU SUR LE RPT ET LE RPD



Avis de la Mairie d'Airvault



MAIRIE D'AIRVAULT
1 R. Constant Balquet 79600 AIRVAULT
☎ 05 49 64 70 13

AIRVAULT, le 24 novembre 2014

Le Maire d'AIRVAULT

A ERDF
Direction Régionale Poitou-Charentes
8 Rue Marcel Paul
BP 265
86007 POITIERS

A l'attention de Mme Isabelle AUDEBERT

N/Réf. : CM/FP
✍ Mme MANCEAU Christine

BORDEREAU D'ENVOI

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli :

Désignation	Concernant
- Délibération du Conseil municipal en date du 18 novembre 2014, avec avis favorable	Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables Poitou-Charentes

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer mes salutations distinguées.



Le Maire,
Olivier FOUILLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRVAULT**

L'an deux mil quatorze, le dix-huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Airvault, sous la présidence de Monsieur FOUILLET Olivier, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 07 novembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 23

PRESENTS : M. FOUILLET - Mme CHARRIER - M. METAY - Mme ROUSSEAU - M. JOZEAU - Mme ROCHER - MM. METREAU - BERTRAND - COLIN - BUREL - Mmes CHABAUTY - GRIMAULT - SAINCOURT - PIGNON - M. PRINÇAY - Mme ROUCHET - MM. REIGNIER - MORIN - Mme ROY

PROCURATIONS : M. LIAIGRE (donnée à Mme CHARRIER) Mme BOUILLÉ (donnée à M. METREAU)

ABSENTS EXCUSES : M. VILAIN - Mme ALLIER

SECRETARE DE SEANCE : M. Jacques METREAU

OBJET : 8.8 ENVIRONNEMENT

**SCHEMA REGIONAL DE RACCORDEMENT AU RESEAU DES ENERGIES RENOUVELABLES
POITOU-CHATENTENES (S3REnR)**

Avis - DEL141118150

Monsieur le Maire informe que le Conseil doit émettre un avis sur le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables.

Il rappelle que la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle II », a institué deux nouveaux types de schémas, complémentaires, afin de faciliter le développement des énergies renouvelables :

- Les **schémas régionaux du climat de l'air et de l'énergie « SRCAE »** : arrêtés par le préfet de région, après approbation du Conseil régional, ils fixent pour chaque région administrative des objectifs quantitatifs et qualitatifs de développement de la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2020.
- les **schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables «S3REnR »**.

Définis par l'article L 321-7 du Code de l'Energie et par le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 modifié, ces schémas s'appuient sur les objectifs fixés par les SRCAE et doivent être élaborés par RTE en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité concernés dans un délai de 6 mois suivant l'approbation des SRCAE. Ils comportent essentiellement :

- les travaux de développement (détaillés par ouvrages) nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, en distinguant création et renforcement
- la capacité d'accueil globale du S3REnR, ainsi que la capacité réservée par poste
- le coût prévisionnel des ouvrages à créer et à renforcer (détaillé par ouvrage)
- le calendrier prévisionnel des études à réaliser et procédures à suivre pour la réalisation des travaux.

Un S3REnR (comme un SRCAE) couvre la totalité de la région administrative, avec de possibles exceptions pour des « raisons de cohérence propres aux réseaux électriques ». Il peut être révisé en cas de révision du SRCAE ou à la demande du préfet de région.

Par délibération du 25 février 2013, le Conseil municipal a émis un avis défavorable sur le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la région Poitou-Charentes, mais celui-ci a été adopté par la présidente du Conseil Régional le 12 avril 2013. L'arrêté préfectoral portant approbation du SRCAE a été signé le 17 juin 2013. La publication au recueil des actes administratifs a été réalisée le 18 juin 2013.

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) de la région Poitou-Charentes est élaboré par RTE selon les modalités précisées dans le décret n°2012-533 du 20 avril 2012 modifié. Trois gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD) desservent la région Poitou-Charentes : ERDF (présent sur les quatre départements), SRD (Vienne) et GEREDIS (Deux-Sèvres).

Un groupe de travail régional réunissant RTE, la DREAL, le Conseil Régional, les organisations professionnelles de producteurs d'électricité (SER, FEE, ENERPLAN) et les GRD a été mis en place dès fin 2012 afin de travailler dans un premier temps sur la localisation des potentiels puis dans un second temps sur l'optimisation du schéma. Les échanges au sein de ce groupe de travail ont été complétés par de nombreux échanges bilatéraux. Les acteurs régionaux ont ainsi été tenus régulièrement informés de l'avancement du S3REnR et ont pu s'exprimer sur les choix qui ont été réalisés.

Le SRCAE de la région Poitou-Charentes comprend deux scénarios pour le développement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et précise que le S3REnR adopté devra être celui qui permettra le meilleur développement des énergies renouvelables en tenant compte de l'ensemble des contraintes notamment économiques. Ces deux scénarios diffèrent l'un de l'autre par leur objectif sur le développement de la filière photovoltaïque. Les objectifs régionaux indiqués en énergie dans le SRCAE ont été convertis en puissance par le groupe de travail régional. Les objectifs régionaux sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Energie	Objectifs à l'horizon 2020	
	Scénario 1	Scénario 2
Eolien	1 800 MW	1 800 MW
PV	807 MW	1 418 MW
Biomasse/Biogaz	40 MW	40 MW
Hydraulique	34 MW	34 MW

Le projet de S3REnR a été établi en prenant en compte les deux scénarios et celui présenté dans cette consultation est celui permettant d'atteindre les objectifs du scénario 2 du SRCAE. Il peut accueillir les 3 292 MW de production EnR correspondant au scénario 2 du SRCAE. Il prévoit 93,9 M€ d'investissements, venant s'ajouter aux 92,6 M€ déjà prévus par les gestionnaires de réseaux, et permettant d'accueillir 953 MW supplémentaires. Il permet ainsi d'accompagner la dynamique régionale de développement des EnR définie dans le SRCAE à l'horizon 2020.

Avec une capacité d'accueil de 1969 MW, la quote-part régionale s'élève à 43,57 k€/MW.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf deux abstentions, le Conseil EMET un avis favorable.

Pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-217900059-20141118-DEL141118150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2014

Publication : 21/11/2014



Le Maire,

Olivier FOUILLET

Avis de la Mairie de Chef-Boutonne

De : christine.mairiecb@wanadoo.fr
A : guillaume.brav@erdf.fr
Cc : fabrice.michelet@chef-boutonne.fr
Date : 13/11/2014 16:59
Objet : MAIRIE DE CHEF-BOUTONNE SCHEMA REGIONAL

Monsieur Bray,

Je reviens vers vous au sujet de l'avis qui vous a été transmis (voir mail si dessous) sur le projet de schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables.

En effet, renseignements pris auprès de différents opérateurs d'éoliens, il s'avère que la puissance possible du raccordement des énergies renouvelables sur le point de raccordement de Melle est limité à 7 MW alors que les possibilités techniques du raccordement peuvent aller jusqu'à 18MW. Cela peut poser d'éventuels problèmes pour des parcs éoliens dont le permis de construire peut être accepté mais pour lesquels le raccordement ne puisse pas être possible.

Je vous saurais de gré de bien vouloir intégrer cette remarque qui m'apparaît importante et vous remercie de me préciser si elle a pu être prise en compte.

Je reste à votre écoute si nécessaire,

Cordialement
Fabrice Michelet
Maire de Chef Boutonne
Président de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou

Courrier du Syndicat ENERGIES VIENNE



ERDF

Monsieur Guillaume Bray

Direction Régionale Poitou-Charentes

Directeur Territorial

8 rue Marcel Paul - BP 265

86007 POITIERS

Contact : Elodie RIBARDIERE-LE MAY

☎ 05 49 44 79 02

elodie.ribardiere@energies-vienne.fr

Poitiers, le 24 octobre 2014

Objet: Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)

Recommandé avec accusé avec réception

Monsieur le Directeur,

Le Syndicat ENERGIES VIENNE a bien reçu hier par courrier électronique le projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) qui doit être soumis, après avis, à l'approbation de Mme la Préfète de Région.

Ce projet sera transmis au Bureau du Syndicat ENERGIES VIENNE dont la prochaine réunion est prévue le 21 novembre 2014, ainsi qu'au Comité syndical qui se réunira le 9 décembre 2014. Le Bureau du Syndicat ENERGIES VIENNE compte 37 membres et le Comité syndical en compte 265 soit 1 représentant pour chacune de nos 265 communes adhérentes. Ces deux organes, compte-tenu des agendas et de l'ordre du jour prévu de longue date, ne peuvent pas être convoqués à un calendrier plus bref.

En première analyse, nous identifions d'ores et déjà une problématique concernant l'accueil limité des énergies renouvelables dans le sud du département la Vienne (aux alentours de Civray) qu'entraînerait l'adoption en l'état du projet de S3REN, même si les objectifs poursuivis par le schéma régional n'appellent pas en eux-mêmes d'objection.

Plusieurs de nos communes adhérentes nous ont en effet sollicités, depuis l'été 2014, pour les accompagner sur des projets de parcs éoliens dans le sud Vienne qui n'ont probablement pas pu être pris en compte dans le schéma soumis à l'avis de notre Syndicat.

.../...

Syndicat ÉNERGIES VIENNE

78, avenue Jacques Cœur - CS 10000 - 86068 POITIERS CEDEX 9

Tél. : 05 49 44 70 07 - Fax : 05 49 44 70 09

Mail : syndicat@energies-vienne.fr - Site : www.energies-vienne.fr

SIREN : 258 600 600

Compte tenu des attentes légitimes des élus du sud Vienne sur le développement de leur territoire et de son réel potentiel en matière d'ENR (lié à la fois au gisement éolien et de biomasse, aux grandes surfaces disponibles et à la faible densité de l'habitat), le projet nous semble devoir être actualisé pour mettre en adéquation les gisements d'ENR du sud Vienne avec les infrastructures électriques pouvant accueillir l'énergie produite, ainsi que cela a pu être effectué pour le nord Deux-Sèvres.

Les élus du Syndicat ENERGIES VIENNE, auquel je soumettrai le schéma pour avis, ne manqueront pas d'être interpellés par cette situation. Il est en effet de notre responsabilité d'assurer l'aménagement à long terme du territoire rural dans le cadre de la transition énergétique, sans laisser de vastes espaces pertinents sur le bord du chemin.

Nous vous transmettrons copie de l'avis formel du Syndicat ENERGIES VIENNE, dès adoption de la délibération en Comité syndical et passage en préfecture de celle-ci.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente du Syndicat
ENERGIES VIENNE

The image shows the official logo of the Syndicat ENERGIES VIENNE, which consists of a stylized three-lobed circular emblem. A handwritten signature in black ink is written over the logo and extends to the right.

Nicole MERLE

Copie : Madame Christiane Barret, Préfète de la Région Poitou-Charentes

Avis de la Mairie de Jaunay-Clan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DE LA VIENNE



Le 19 novembre 2014

Monsieur BRAY
ERDF
8 rue Marcel Paul
86007 POITIERS CEDEX

MNA/023607
Affaire suivie par :
Manuella NARDO
mnardo@jaunay-clan.fr
05 49 62 37 04

Objet : *Consultation sur le schéma régional des énergies renouvelables*

Monsieur,

Je fais suite à votre correspondance reçue le 23 octobre 2014 concernant la consultation actuellement en cours sur le schéma régional des énergies renouvelables.

Je vous informe que ce document n'appelle pas de remarques particulières de notre part.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jérôme NEVEUX

Pour le Maire,
La Conseillère Municipale
chargée de l'Urbanisme,
Brigitte GIROFLIER

Avis de la Mairie de Millac

communedemillac@orange.fr

03/11/2014 16:06

A isabelle.audebert@erdf.fr

cc thierry.dechain@erdf.fr, bernard.savard@laposte.net

Objet RE: Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables
Poitou-Charentes - Pour avis

Madame, Monsieur,

Suite à votre mail du 23/10/2014 concernant le « S3REnR », nous vous informons que nous n'avons pas de remarque à formuler sur ce document.

Nous tenons, toutefois, à vous signaler que la commune de Millac (86150) fait l'objet d'un projet éolien d'une capacité comprise en 15 et 20MW.

La mise en service de ce parc éolien, qui doit être raccordé au poste de l'Isle Jourdain, est prévue en 2018.

Nous souhaiterions savoir si la capacité de réserve de 21MW du poste de l'Isle Jourdain, mentionnée dans votre document, prend en compte ce projet éolien.

Cordialement

MUNOZ Catherine
Secrétaire de Mairie
Tél. 05 49 48 75 04

Avis de la Mairie de Montmorillon

VILLE DE



Montmorillon, le 28 Novembre 2014

L'Adjoint délégué
aux travaux

à

Services Techniques

Réf. OC/SC n° : 14/0339

E.R.D.F.

Direction Régionale Poitou-Charentes
(à l'attention de Mme Isabelle AUDEBERT)
8 rue Marcel Paul
B.P. 265

86007 POITIERS

Objet : Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de la Région Poitou-Charentes

Madame,

Suite à votre courriel en date du 23 octobre dernier concernant l'affaire citée en objet, je vous informe que la Ville de Montmorillon n'a pas d'observation particulière à formuler.

Toutefois, j'attire votre attention sur un projet en cours d'étude à savoir l'implantation d'éoliennes sur les communes de Jouhet, Journet et Montmorillon pour lesquelles un mât de mesure est installé sur notre Commune.

Souhaitant avoir répondu à votre attente,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



Pour le Maire
et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Jean BLANCHARD

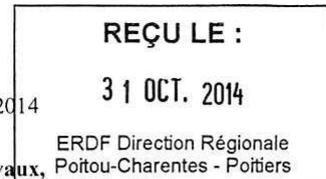
HOTEL DE VILLE

15 rue du Four – BP.10026 - 86501 MONTMORILLON CEDEX (VIENNE)

TEL. 05 49 91 13 99 - FAX 05 49 91 58 26

La correspondance doit être adressée impersonnellement au Maire

Avis de la Mairie de Scorbé-Clairvaux



Scorbé-Clairvaux, le 28.10.2014

Le Maire de Scorbé-Clairvaux,

A

ERDF
Gilles ROLLET
Directeur Régional Poitou-Charentes
8 Rue Marcel Paul
BP 265
86007 POITIERS Cedex

Objet : *Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie*

Monsieur,

Nous venons vers vous concernant l'affaire citée en objet.

Nous n'avons pas d'observations à apporter concernant ce schéma.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le conseiller délégué,

Jean FAVRE

Courrier de demande d'avis au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente



Monsieur Jean-Michel BOLVIN
Président du Syndicat Départemental
d'Electricité et de Gaz de la Charente
308 rue de Basseau
16021 ANGOULEME CEDEX 16

Intitulé Hervé CADORET
ERDF Directeur Territorial Val de Charente
Tel 05 45 69 58 80
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur le Président,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons ce schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de La Rochelle



VILLE DE LA ROCHELLE
A l'attention de Monsieur le Maire,
Monsieur Jean-François FOUNTAINE
HOTEL DE VILLE
BP 1541
17086 LA ROCHELLE CEDEX 02

Interlocuteur Hervé HUOT
ERDF Directeur Territorial de la Charente Maritime
Tél 05 46 68 38 04
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 22 octobre 2014

Monsieur le Maire,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet de Schéma Régional afin que vous puissiez y émettre votre avis.

Monsieur Hervé HUOT, Directeur Territorial de la Charente-Maritime est à votre disposition pour vous commentez ce document.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Rochefort



VILLE DE ROCHEFORT
A l'attention de Monsieur le Maire,
Monsieur Hervé BLANCHE
HOTEL DE VILLE
BP 60030
17301 ROCHEFORT CEDEX

Intercouteur Hervé HUOT
ERDF Directeur Territorial de la Charente Maritime
Tél. 05 46 68 38 04
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 22 octobre 2014

Monsieur le Maire,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet de Schéma Régional afin que vous puissiez y émettre votre avis.

Monsieur Hervé HUOT, Directeur Territorial de la Charente-Maritime est à votre disposition pour vous commentez ce document.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF-Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Thouars



Monsieur le Maire de THOUARS
Hôtel de Ville
14, place St-Laon
79100 THOUARS

Intélocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Sauzé-Vaussais



Monsieur le Maire de SAUZE VAUSSAIS
Mairie
3, Place de la Mairie
79190 SAUZE VAUSSAIS

Intéressé(e) Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles Rollet', written over a horizontal line.

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Saint-Maixent l'Ecole



Monsieur le Maire de SAINT-MAIXENT
L'ECOLE
Hôtel de Ville
32, rue du Palais
79400 SAINT-MAIXENT L'ECOLE

Introduit par
ERDF
E-1
Gsp4

Guillaume BRAY
Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
05 49 44 72 53
Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Saint-Georges de Rex



Monsieur le Maire de SAINT GEORGES de
REX
Mairie
Rue de la Croix Picot
79210 SAINT GEORGES DE REX

Intélocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Parthenay



Monsieur le Maire de PARTHENAY
Hôtel de Ville
2, rue de la Citadelle
79200 PARTHENAY

Intélocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Niort



Monsieur le Maire de NIORT
Hôtel de Ville
Place Martin Bastard
79000 NIORT

À l'attention de Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Melle



Monsieur le Maire de MELLE
Hôtel de Ville
Hôtel de Ville
79500 MELLE

Interlocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Limalonges



Madame le Maire de LIMALONGES
Mairie
Le Bourg
79190 LIMALONGES

Intélocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Madame,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de La Mothe Saint Héray



Monsieur le Maire de LA MOTHE SAINT
HERAY
Mairie
2, Place Clémenceau
79800 LA MOTHE ST HERAY

Intéressé(e) Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de La Crèche



Monsieur le Maire de LA CRECHE
Hôtel de Ville
99 Avenue de Paris
79260 LA CRECHE

Intélocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Coulonges sur l'Autize



Monsieur le Maire de COULONGES SUR
L'AUTIZE
Mairie
4, place du Château
79160 COULONGES SUR L'AUTIZE

Interlocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET

Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Celles sur Belle



Monsieur le Maire de CELLES SUR BELLE
Hôtel de Ville
1, avenue de Limoges
79370 CELLES SUR BELLE

Envoyeur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Bressuire



Monsieur le Maire de BRESSUIRE
Hôtel de Ville
4, rue de l'Hôtel de Ville
79300 BRESSUIRE

Intélocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Rollet', is written over a light blue horizontal line.

Courrier de demande d'avis au Syndicat Intercommunal d'Electrification de la région de Mauzé sur le Mignon



Syndicat Intercommunal d'Electrification de
la Région de Mauzé sur le Mignon
Monsieur Michel PAILLAT, Président
Mairie
Place de la Mairie
79210 MAUZE SUR LE MIGNON

Intélocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
TN 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur le Président,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie d'Archigny



Monsieur le Maire d' ARCHIGNY
Mairie
38, Rue Roger Furge
86210 ARCHIGNY

Intélocuteur : Guillaume BRAY
ERDF : Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel : 05 49 44 72 53
Objet : Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Bellefonds



Monsieur le Maire de BELLEFONDS
Mairie
Le bourg
86210 BELLEFONDS

Intélocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Télé 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Bonnes



Monsieur le Maire de BONNES
Mairie
Place Jean Baptiste Guiot
86800 BONNES

Envoyé en **Guillaume BRAY**
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Bonneuil Matours



Madame le Maire de BONNEUIL
MATOURS
Mairie
4, Rue du 8 Mai 1945
86210 BONNEUIL MATOURS

Envoyé(e) par Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Madame,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Buxerolles



Monsieur le Maire de BUXEROLLES
Hôtel de Ville
2, rue de l'Hôtel de Ville
86180 BUXEROLLES

Prédestinateur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Buxeuil



Monsieur le Maire de BUXEUIL
Mairie
Rue de l'Eglise
37160 BUXEUIL

Intélocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Chasseneuil du Poitou



Monsieur le Maire de CHASSENEUIL DU
POITOU
Hôtel de Ville
Rue du 11 novembre
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

l'Électeur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Châtellerault



Monsieur le Député Maire de
CHATELLERAULT
Hôtel de Ville
78, bd Blossac
86100 CHATELLERAULT

Interlocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Chauvigny



Monsieur le Maire de CHAUVIGNY
Hôtel de Ville
1, rue du Moulin Saint Léger
86300 CHAUVIGNY

Info Contact **Guillaume BRAY**
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
TEL 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Dangé Saint Romain



Monsieur le Maire de DANGE St-ROMAIN
Mairie
5, place Promenade
86220 DANGE St-ROMAIN

Intélocuteur : Guillaume BRAY
Fonction : Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel : 05 49 44 72 53
Objet : Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Dissay



Monsieur le Maire de DISSAY
Mairie
240 rue de l'Eglise
86130 DISSAY

Interlocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel. 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de La Roche Posay



Madame le Maire de LA ROCHE POSAY
Mairie
Place de la République
86270 LA ROCHE POSAY

Intéressé(e) Guillaume BRAY
à ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Madame,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Lencloître



Monsieur le Maire de LENCLOITRE
Mairie
Place du Général Pierre
86140 LENCLOITRE

À l'attention de : Guillaume BRAY
ERDF : Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel : 05 49 44 72 53
Objet : Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Lesigny



Monsieur le Maire de LESIGNY
Mairie
5, Grand Rue
86270 LESIGNY

Intélocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tp 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Le Vigeant



Madame le Maire de LE VIGEANT
Mairie
7 Place Saint Georges
86150 LE VIGEANT

Intention Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Madame,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Ligugé



Madame le Maire de LIGUGE
Hôtel de Ville
Place du Révérend Père Lambert
86240 LIGUGE

Ensigne Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Madame,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de L'Isle Jourdain



Monsieur le Maire de L' ISLE JOURDAIN
Mairie
Avenue Jean Augry
86150 L'ISLE JOURDAIN

Interlocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Loudun



Monsieur le Maire de LOUDUN
Hôtel de Ville
1, rue Gambetta
86200 LOUDUN

Intélocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Lussac Les Châteaux



Madame le Maire de LUSSAC LES
CHATEAUX
Mairie
9, Route de Montmorillon
86320 LUSSAC LES CHATEAUX

Intélocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Madame,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Neuville de Poitou



Madame le Maire de NEUVILLE DE
POITOU
Hôtel de Ville
Place Joffre
86170 NEUVILLE DE POITOU

Interlocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Madame,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie des Ormes



Madame le Maire des ORMES
Mairie
5, rue de la Chevretterie
86220 LES ORMES

Intelligence Guillaume BRAY
Énergie Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Est 05 49 44 72 53
Orme Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Madame,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Poitiers



Monsieur le Député Maire de POITIERS
Hôtel de Ville
15, place du Maréchal Leclerc
86000 POITIERS

l'interlocuteur **Guillaume BRAY**
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Duquel Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Port de Piles



Monsieur le Maire de PORT DE PILES
Mairie
2, Rue de la Mairie
86220 PORT DE PILES

Intéressé par Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Saint Benoît



Monsieur le Maire de SAINT BENOÎT
Hôtel de Ville
11, rue Paul Gauvin
86280 SAINT-BENOIT

Interlocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Copier Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Saint Genest d'Ambière



Monsieur le Maire de SAINT GENEST
D'AMBIERE
Mairie
Place de la Mairie
86140 SAINT GENEST D'AMBIERE

Introduit(e) par Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Vendeuve du Poitou



Monsieur le Maire de VENDEUVRE DU
POITOU
Mairie
15, Route de Lençloître
86380 VENDEUVRE DU POITOU

Intélocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET
Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Courrier de demande d'avis à la Mairie de Vouneuil sur Vienne



Monsieur le Maire de VOUNEUIL SUR
VIENNE

Mairie

Place de la Libération

86120 VOUNEUIL SUR VIENNE

Interlocuteur Guillaume BRAY
ERDF Directeur Territorial Vienne et Deux-Sèvres
Tel 05 49 44 72 53
Objet Schéma régional prévu à l'art. L.321-7 du Code de l'énergie

Poitiers, le 20 octobre 2014

Monsieur,

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) de la région Poitou-Charentes est en cours d'élaboration sous la responsabilité de RTE (Réseau de Transport Electricité), conformément au Code de l'énergie.

En concertation avec RTE, nous vous transmettons par mail le fichier du schéma pour avis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2014.

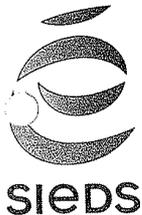
Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles ROLLET

Directeur Régional ERDF Poitou-Charentes

Avis reçus ou à défaut courriers de demande d'avis de l'AODE de GEREDIS

Avis du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres



Monsieur le Directeur de GEREDIS Deux-Sèvres
CS 18840
79028 NIORT CEDEX

13 NOV 2014

N/réf. : PBA/IDO/05/11/2014
Affaire suivie par Philippe BATOT 05 49 32 32 60

Objet : Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables de la région Poitou-Charentes

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre courrier du 22 octobre 2014 concernant la consultation du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3EnR) inscrit dans le schéma régional climat air-énergie de la région Poitou-Charentes, le Bureau Syndical, réuni le 4 novembre dernier, a émis un avis favorable à ce projet d'envergure, dont vous trouverez ci-joint copie de la délibération.

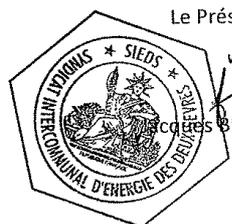
En effet, il a considéré que le schéma présenté répond aux enjeux économiques et environnementaux et permet une acceptation globale des objectifs quantitatifs de développement des énergies renouvelables sur le territoire du SIEDS. Les investissements projetés sur le réseau en particulier avec la création d'ouvrages dans le nord de notre département correspondent bien à nos attentes locales.

J'espère que cette décision convaincra RTE de retenir définitivement ce scénario répondant aux préoccupations du territoire du SIEDS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Philippe BROSSARD.

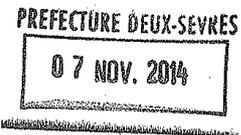


SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES DEUX-SEVRES
14, rue Notre-Dame – NIORT

Département
des Deux-Sèvres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

SIEDS



Convocation le 28/10/2014
Membres en exercice : 21
Présents : 18
Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Réunion de Bureau Syndical du 4 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre novembre, salle 109 à SEOLIS, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques BROSSARD, Président du SIEDS.

Présents : M. BROSSARD, Président, MM. LAVALT, SILLON, MOTARD, GUIGNARD, GABILLY, Vice-présidents du SIEDS, MM. ANDRAULT, AUBERT, BREGER, BRETIGNY, DELAIRE, EPRINCHARD, LARGEAUD, LETOURNEUR, MEEN, MICHENEAU, MORIN, SASTRE, membres du Bureau Syndical.

Excusés : M. MOUILLER, Vice-président, MM. BALOGE, LERIQUE, membres du Bureau Syndical.

DÉLIBÉRATION N°14-11-04-B-02-183 : SCHEMA REGIONAL DE RACCORDEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Schéma Régional de Raccordement des Energies Renouvelables (S3REnR) définit les ouvrages à construire sur les réseaux de transport et de distribution publique d'électricité pour accueillir la production d'énergies renouvelables, à hauteur des objectifs fixés dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) à l'horizon 2020. Le SRCAE a été adopté le 18 juin 2013. Ce dernier comprend deux scénarios pour le développement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Les deux scénarios diffèrent l'un de l'autre par leur objectif sur le développement de la filière photovoltaïque. Les objectifs régionaux sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

Type d'énergie	Objectifs à l'horizon 2020	
	Scénario 1	Scénario 2
Eolien	1 800 MW	1 800 MW
Photovoltaïque	807 MW	1 418 MW
Biomasse / Biogaz*	40 MW	40 MW
Hydraulique	34 MW	34 MW
TOTAL	2 681 MW	3 292 MW

* Les objectifs du SRCAE indiqués en énergie ont été convertis en puissance

Au 10 juillet 2014, la **production d'énergie renouvelable en Poitou-Charentes était de 1 397 MW** réparti en 663 MW en service et 734 MW en file d'attente. Le S3REnR propose donc une **capacité d'accueil pour le raccordement de 1 895 MW**.

Le coût des investissements prévus par le S3REnR est mutualisé à l'échelle régionale. Une part de ces coûts sera couverte par les producteurs (pour les installations supérieures à 100 kVA), qui s'acquitteront d'une quote-part en fonction de la puissance raccordée.

Le tableau ci-après indique la répartition des investissements à réaliser soit 93.9 M€ :

	Etat Initial	Travaux éligibles à la mutualisation	Quote-part en k€/MW	Travaux non éligibles
ERDF	6,8 M€	18,9 M€	9,62	4,2 M€
GEREDIS	12,5 M€	16,7 M€	8,50	0 M€
SRD	11,0 M€	13,6 M€	6,93	2,2 M€
RTE	62,3 M€	36,5 M€	18,52	1,7 M€
Total	92,6 M€	85,8 M€	43,57	8,1 M€

L'état initial correspond aux investissements décidés en amont du S3REnR par les gestionnaires de réseaux et qui contribuent à l'accueil des EnR.

Contexte départemental

Les Deux-Sèvres sont un département rural, dont le réseau de distribution, peu dense, a été conçu pour répondre au besoin de consommation et ne peut accueillir, dans certaines zones, le potentiel de développement des EnR. Si bien que le développement des productions EnR sur notre territoire, pourtant propice à leur implantation, est actuellement freiné par la nécessité d'investir dans des infrastructures de réseau. C'est pourquoi le principe de la péréquation et de la mutualisation des investissements, proposé par le S3REnR, s'avère pertinent et adapté à l'échelle régionale. En effet, le développement des territoires ne peut être envisagé aujourd'hui sans un développement des énergies renouvelables source d'attractivité et d'activités.

La création des ouvrages de réseaux permettra d'être un relai du dynamisme des porteurs de projets sur le territoire départemental et de créer les conditions d'accueil adaptées aux productions d'électricité à partir d'énergies renouvelables au Sud comme au Nord du département.

Les données et projets en Deux-Sèvres

Au 10/07/2014, les Deux-Sèvres contribue à hauteur de 30 % des projets en service et en file d'attente sur le territoire régional soit 419 MW réparti ainsi 218 MW en service et 201 MW en file d'attente.

Les investissements proposés, à hauteur de 24,7 M€ représentent 26 % des investissements régionaux.

Ouvrages à créer :

- 2 nouveaux postes sources, un au Nord (Nord de BRESSUIRE) et un au Sud (vers BRIOUX / BOUTONNE),
- 1 nouveau transformateur à AIRVAULT
- 3 nouveaux ouvrages dans des postes sources existants à TREVINS (NIORT), MONCOUTANT et MAULEON

Ces ouvrages, ajoutés à ceux déjà existants, pourront accueillir sur le territoire départemental 435 MW de capacité d'accueil dédiée.

Il convient de rappeler également que de nombreuses communes du Nord du département se sont exprimées pour intégrer au projet de S3REnR la création d'un poste source sur cette portion de territoire et notamment :

- Argenton l'église,
- Argenton les vallées,
- Breuil sous Argenton,
- Cerizay,
- Cersay,
- Cirières,
- Coulonges-Thouarsais,
- Chanteloup,
- Chiché,
- Etusson,
- La Coudre,
- La Chapelle Gaudin.

- Massais,
- Nueil les Aubiers,
- Moutiers sous Argenton,
- Saint Maurice la Fougereuse,
- Saint Pierre des Echaubrognes,
- Sainte Radegonde,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « loi grenelle 2 »,

Vu le décret n°2012-533 du 20 avril 2012 relatif aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables, prévus par l'article L. 321-7 du code de l'énergie,

Vu la délibération du Comité Syndical du 16 juin 2014 relative au schéma régional de raccordement des énergies renouvelables,

Vu le courrier de RTE du 15 octobre 2014 qui sollicite l'avis du SIEDS sur le projet de schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Poitou-Charentes dans le délai d'un mois,

Considérant que le projet de schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Poitou-Charentes a été transmis au SIEDS par RTE et qu'il convient de remettre un avis sur ce projet,

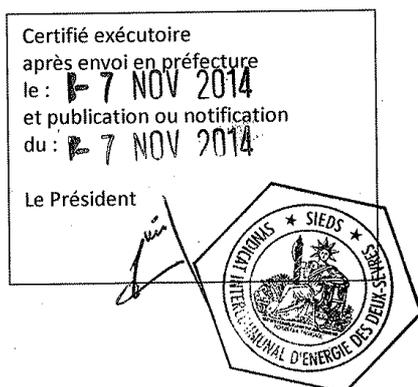
Considérant que la localisation des gisements, prévue par le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Poitou-Charentes, réalisée en partenariat avec les producteurs, l'administration régionale et les gestionnaires de réseaux a permis d'aboutir à des créations nécessaires et maîtrisées pour permettre un développement équilibré des EnR et des territoires,

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical :

Article unique : D'émettre un avis favorable au projet de schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Poitou-Charentes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Syndical acceptent, à l'unanimité :

Article unique : D'émettre un avis favorable au projet de schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Poitou-Charentes.



Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



VSQ

3/3

S3R

Avis reçus ou à défaut courriers de demande d'avis de l'AODE de SRD

Avis du Syndicat ENERGIES VIENNE



SRD
Monsieur Vincent GIRAUD
Directeur général
78 avenue Jacques Cœur
CS10000
86068 POITIERS 9

Contact : Elodie RIBARDIERE-LE MAY
☎ 05 49 44 79 02
elodie.ribardiere@energies-vienne.fr

Poitiers, le 12 décembre 2014

Objet: Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)

Monsieur le Directeur général,

En ma qualité de Présidente du Syndicat ENERGIES VIENNE, autorité concédante pour 264 communes en Vienne, je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli la délibération portant Avis du Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE, en date du 9 décembre 2014, sur le S3REnR.

Les délégués du Syndicat ont considéré que le schéma, dans son format actuel, limite clairement les possibilités d'accueil des énergies renouvelables dans le périmètre du Civraisien où seuls 4MW de capacité réservée sont prévus.

Et ce, alors même que le Syndicat ENERGIES VIENNE recueille actuellement des intentions d'élus de développement des énergies renouvelables dans le sud Vienne, qui est un territoire particulièrement propice en raison d'un gisement éolien et de biomasse, de grandes surfaces disponibles et d'un habitat peu dense.

L'Avis formulé, qui reste favorable au schéma, émet donc une réserve expresse à ce titre et attire l'attention des parties prenantes sur la nécessité d'une mise à jour à court terme du schéma.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente du Syndicat

Syndicat ENERGIES VIENNE

Nicole MERLE

PJ : Délibération portant Avis du Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE en date du 9 décembre 2014

Syndicat ÉNERGIES VIENNE
78, avenue Jacques Cœur - CS 10000 - 86068 POITIERS CEDEX 9
Tél. : 05 49 44 70 07 - Fax : 05 49 44 70 09
Mail : syndicat@energies-vienne.fr - Site : www.energies-vienne.fr
SIREN : 258 600 600

SYNDICAT ENERGIES VIENNE
DELIBERATION
REUNION du COMITE du 9 DECEMBRE 2014

Délib 2014/42

Le 9 décembre 2014, sur convocation datée du 21 novembre 2014, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE s'est réuni, en session ordinaire à 14h00, à l'Espace Rabelais de Smarves, sous la Présidence de Mme Nicole MERLE, Présidente, et en présence de Mme Pascale GUITTET, Secrétaire.

Membres en exercice : 265

Quorum : 133 délégués

A l'ouverture de la séance, 182 délégués étaient présents ; 2 avaient donné pouvoir écrit de voter en leur nom à un autre délégué.

Délégués présents ou représentés (ayant donné pouvoir) :

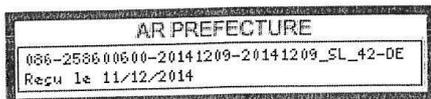
Arrondissement Châtelleraut :

ANGLIERS : Alain RIGAUD - ANTRAN : Patrick CABARET - ARCHIGNY : Frédéric COGNE - AVAILLES EN CHATELLERAULT : Jean-Pierre LARDEAU - BASSES : Jean-Michel SOUMILLAC - BEAUMONT : Bernard BLANCHARD - BERRIE : Fabienne MAROLLEAU - BEUXES : Jean ROBERT - BONNEUIL MATOURS : Isabelle BARREAU - BOURNAND : Alain FRADIN - CENON SUR VIENNE : Francis FAGES - CHALAIS : Marcel BERTHONNEAU - CHENEVELLES : Jean-Paul FILLAUD - CHOUPPES : André MARCHAND - COUSSAY LES BOIS : Daniel MILLON - CRAON : Bernard METAIS - CURCAY SUR DIVE : Christophe DUVEAU - DERCE : Jean-Claude TRUMEL - DOUSSAY : Richard DEMONTOUX - EPIEDS : Elodie LE GALL - GLENOUZE : Patrick GRIGNON - GRIMAUDIERE : Alain GUITTON - GUESNES : Pascal DUPUIS - LEIGNE LES BOIS : Joël COGNE - LEUGNY : Patrick VILLETTE - LOUDUN : Michel JALLAIS - MAIRE : Raymond PAJOT - MAULAY : Jeanne-Marie RITOUX-BODIN - MAZEUIL : Gilles DAIRON - MONCONTOUR : Louis ZAGAROLLI - MONDION : Jean-Louis POYANT - MONTHOIRON : Jean-Marie CHATELLIER - MORTON : Anticette REUILLER - NAINTRÉ : Dominique GAUTHIER - NUEIL SOUS FAYE : Etienne SCHRAAUWERS - ORCHES : Jean-Marie MAZEAU - PLEUMARTIN : Annick GRATEAU - POUANCAY : Daniel GLOUX - PRINCAY : Olivier BROSSARD - RASLAY : Michel SERVAÏN - ROCHE RIGAUT : René LARGEAU - ROIFFE : Bernadette ALZON - SAINT GERVAIS LES 3 CLOCHERS : Michel JUSTICE - SAINT JEAN DE SAUVES : Jean-Pierre PRADOUX - SAINT LAON : Renée MEUNIER - SAINT REMY SUR CREUSE : Pierre LOURY - SAIRES : Bernard SERVANT - SENILLE : Jean GUILLY - TERNAY : Hugues MARTEAU - THURE : Alain BARBOTIN - TROIS MOUTIERS : France DUPUY - USSEAU : Michel HAMOIR - VAUX SUR VIENNE : Philippe FOUCTEAU - VELLECHES : Frédéric DOREAU - VERRUE : Pascal FOUGERAIS - VICQ SUR GARTEMPE : Xavier ROBIN - VOUNEUIL SUR VIENNE : Nicolas MECHE

Arrondissement de Montmorillon :

ADRIERS : Thierry ROLLE MILAGUET - ANGLES SUR L'ANGLIN : Luc DENTIN - ANTIGNY : Vincent LAUER - AVAILLES LIMOUZINE : Marie DU DOIGNON - BLANZAY : James ROUSSEAU - BOURG ARCHAMBAULT : Claude ROY - BRION : Roland THEVENET - CHAMPAGNE LE SEC : Séverine MOREAU - CHAMPNIERS : Daniel THIMONIER - CHAPELLE BATON : Patrice FRETIER - CHAPELLE VIVIERS : Jean-Jacques AUDOUX - CHARROUX : Xavier CONTHE - CHATAIN : Bernard DETRE - CHATILLON : Thierry ALLARD - CHAUVIGNY : Yannick CHASSIER - CIVAUX : Jean-Paul MAINVILLE - FERRIERE AIRoux : Maryline DESBANCS - GENOUILLE : Jacques MORIN - GOUEX : Claude DAVIAUD - JOURNET : Gérard NEUVY - JOUSSE : Marie-Joséphine SAÏDI - LA BUSSIÈRE : Fabrice THOMAS - LAUTHIERS : Jacques LAMY - LHOMMAIZE : René ROUAULT - LIGLET : Michel GAGNANT - LINAZAY : Christine BARITEAU - LUCHAPT : Jean-Jacques OUTIN - MAGNE : Philippe MOIGNER - MAUPREVOIR : Jean Michel FAROUX - MAZEROLLES : Roland COMBEAU - MILLAC : Bernard SAVARD - MONTMORILLON : Yves BOULOUX - MOULISMES : Michel MAGNON - MOUSSAC : Daniel ALADENISE - MOUTERRE SUR BLOURDE : Jean-Michel SERIEYE - NALLIERS : Bernard REBIC - NERIGNAC : Elisa DAILLER - PAIZAY LE SEC : Frédéric FONTENEAU - PAYRE : Pascal TINON - PINDRAY : Michel CIROT ; PLAISANCE : Maurice GUYOT - PRESSAC : Jean-Louis MARTIN - SAINT GAUDENT : Jacques VINCENT - SAINT GERMAIN : Michel PORTE - SAINT LAURENT DE JOURDES : Daniel GABARD - SAINT LEOMER : Jean Pierre TABUTEAU - SAINT MACOUX : Michel ROYER - SAINT MARTIN L'ARS : Christian BARRACHIM - SAINT MAURICE LA CLOUERE : Laurent BAILLOT - SAINT PIERRE D'EXIDEUIL : Jérôme FRETIER - SAINT ROMAIN : Marie-Hélène GUILLAUD - SAINT SAVIN : Gérard PETIT - SAINT SAVIOL : Christiane AUDEBERT - SAINT SECONDIN : Serge MORILLON - SAVIGNE : Jacques AUGRIS - SILLARS : Maryvonne TAVILLEN - SURIN : Claudie MEMIN - TRIMOUILLE : Michel MAZOU - USSON DU POITOU : Olivier LEPERCQ - VALDIVIENNE : Philippe PAPUCHON - VAUX EN COUHE : Joël BERTHONNEAU - VERRIERES : Christophe VIAUD - VIGÉANT : Pierre GOURMELON - VILLEMORT : Jean-Claude LARDY - VOULEME : Alain FONTENEAU - VOULON : Elle ROLLAND

Délibération 2014/42 (Comité du 9 décembre 2014)
Page 1 sur 5



Arrondissement de Poitiers :

AMBERRE : Claude CHALLEAU – ASLONNES : Jean-Pierre MAYORAL – AYRON : Anne-Marie GUINDU – BIARD : Gilles MORISSEAU – BIGNOUX : Hervé GARCIA – BONNES : Christine MARGUERITE – CELLE L'EVESCAULT : Philippe RINAUD – CHALANDRAY : Claudette RIGOLLET – CHAMPIGNY LE SEC : Robert LEDUC – CHAPELLE MONTREUIL : Michel MEYZIE – CHAPELLE MOULIERE : Pierre LEMKE – CHATEAU LARCHER : Francis GARGOUIL – CHERVES : William TAM – CHIRE EN MONTREUIL : Jean-Marie GATEAU – CISSE : Dominique GARNIER – CLOUE : Frédéric POTELLE – COULOMBIERS : Jacky OLIVET – CROUTELLE : Cédric GONCALVES – CUHON : Gilles BOUILLAULT – CURZAY SUR VONNE : Christian LEMACON – DIENNE : Nicolas BOTTREAU – FLEURE : Jean-François NEVEU – FONTAINE LE COMTE : Philippe BROTTIER – GIZAY : Claude NEVEU – ITEUIL : Jean-Paul GRIMAUD – JARDRES : Christian DE CHALAIN – JAZENEUIL : Bruno BELLINI – LATILLE : Jean-François MICHAUD – LIGUGE : Eric COUSIN – LINIERS : Bernard CAILLON – LUSIGNAN : Jean-Louis DURAND – MARCAY : Jean-Marie LANCEREAU – MARIGNY BRIZAY : Jean-Philippe BOURRAS – MARNAY : Jérôme CARON – MIGNALOUX BEAUVOIR : Odile CHAUVET – MIGNE AUXANCES : Daniel JUIN – MIREBEAU : Denis BRUNET – MONTAMISE : Cyril PHILIS – MONTREUIL BONNIN : Francis ECAULT – NIEUIL L'ESPOIR : Benoît BOUCHER – POUILLE : Pascale GUITTET – QUINCAY : Michel MALLET – ROCHEREAU : Sandrine DELVAL – ROCHES PREMARIE ANDILLE : Jean-Paul REIX – ROUILLE : Guy BAUDIFFIER – SAINT JULIEN L'ARS : Jean-Hubert BRACHET – SAINT SAUVANT : Omar BELGHAZI – SANXAY : Yves DEVANNE – SAVIGNY L'EVESCAULT : Laurent GUERET – SEVRES ANXAUMONT : Nicole MERLE – SMARVES : Michel GODET – TERCE : Françoise TOURAINE – THURAGEAU : Pascale CHAPELON – VENDEVRE DU POITOU : Monique RAMBAUD – VERNON : Jean-Marie COURTOIS – VILLEDIEU DU CLAIN : Karine NAUDON – VILLIERS : Henri RANGER – VOUILLE : Patrick PEYROUX – VOUNEUIL SOUS BIARD : Gilles LUCQUAUD – VOUZAILLES : Danièle PILLOT – YVERSAY : Patrick TROUVE.

SCHEMA REGIONAL DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX DES ENERGIES RENEUVELABLES (« S3REN ») – AVIS

Calendrier de l'avis

Mme Elodie RIBARDIERE-LE MAY, Directrice, informe l'Assemblée que le Syndicat ENERGIES VIENNE s'est vu notifier le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (ci-après « le schéma » ou « S3REN ») par courrier recommandé avec accusé réception de la société RTE (Réseau de Transport d'Electricité) reçu le 20 octobre 2014. SRD et ERDF, les deux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité en Vienne, ont également communiqué le schéma au Syndicat par envoi simple.

A compter de la réception du courrier de RTE, le Syndicat disposait d'un mois, soit jusqu'au 20 novembre 2014, pour donner son avis sur le schéma (74 pages avec ses annexes, que le Syndicat tient à disposition des élus ; l'annexe 4 au dossier adressé aux délégués en proposait une synthèse). Ce calendrier n'était pas compatible avec les réunions du Syndicat programmées de longue date (le 21 novembre pour le Bureau et le 9 décembre pour le Comité syndical).

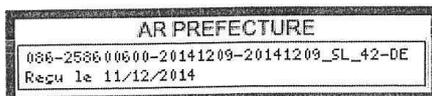
La Présidente du Syndicat a fait savoir à RTE que l'avis du Syndicat serait émis en Comité syndical le 9 décembre 2014 et qu'il lui serait communiqué dès retour de la délibération correspondante par la Préfecture. La Préfète de Région et de la Vienne, Mme Christiane BARRET, s'est vu adresser une copie de ce courrier.

La Présidente du Syndicat ENERGIES VIENNE a rencontré la Préfète le 18 novembre 2014, en présence de SERGIES pour aborder de vive voix les enjeux du S3REN, plus particulièrement dans le sud Vienne. La Préfète s'est montrée à l'écoute sur la nécessité d'actualiser le plus rapidement possible le schéma.

Les objectifs du S3REN

En application de la Loi du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle II), la Région Poitou-Charentes a publié le 17 juin 2013 son Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) déclinant, entre autres, la thématique du développement des énergies renouvelables (ENR) sur son territoire.

Délibération 2014/42 (Comité du 9 décembre 2014)
Page 2 sur 5



Ainsi, la Région Poitou-Charentes se fixe comme objectifs à 2020 une production ENR correspondant à :

- 1800 MW éoliens,
- 807 ou 1418 MW photovoltaïques (2 scénarios présentés),
- 40 MW de biomasse/biogaz,
- 34 MW hydrauliques.

Etant donné l'état actuel des projets ENR, l'atteinte de ces ambitions implique le **raccordement de près de 2000 MW d'ENR supplémentaires sur les réseaux électriques** locaux de transport et de distribution.

L'article L 321-7 du Code de l'Energie et le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 modifié, prévoit que soit élaboré par RTE, en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité concernés, le S3REnR permettant l'accueil des ENR ambitionnées par le SRCAE.

Ce S3REnR comporte essentiellement :

- les travaux de développement nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, en distinguant **création** (à charge des producteurs) et **renforcement** (à charge des gestionnaires de réseau) ;
- la **capacité d'accueil globale du S3REnR**, ainsi que la capacité réservée par poste ;
- le **coût prévisionnel** des ouvrages à créer et à renforcer ;
- le **calendrier prévisionnel** des études et travaux.

Le coût prévisionnel des **ouvrages à créer** sur une région et qui constituent des développements spécifiques à l'accueil des énergies renouvelables, est **pris en charge par les producteurs**, via une « **quote-part** » au prorata de leur puissance à raccorder. Ces coûts sont ainsi mutualisés.

En revanche, le coût des **ouvrages à renforcer** en application des S3REnR reste à la charge des **gestionnaires de réseau concernés**, et donc du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité.

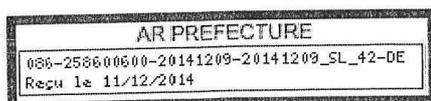
Le S3REnR Poitou-Charentes : en résumé

Avec un objectif de 3 292 MW d'ENR en Poitou-Charentes (soit 1895 MW de plus par rapport aux ENR déjà en service et en fil d'attente), **le schéma permettant d'atteindre les objectifs du scénario 2 du SRCAE prévoit 93,9 millions € d'investissements**, en plus des investissements hors schéma prévus par les gestionnaires de réseau (état initial).

Ces investissements sont répartis sur le réseau de transport d'électricité (RTE) : 36,5 millions d'euros dans le périmètre mutualisés et 1,7 millions d'euros à la charge de RTE ; et sur les réseaux de distribution des trois concessionnaires de la région : SRD, GEREDIS et ERDF (avec de la même façon une distinction entre les travaux éligibles à la mutualisation, financés par la quote-part, et les travaux non éligibles, à leur charge).

Le tableau ci-dessous donne **une synthèse des coûts des investissements** à réaliser pour accueillir l'objectif du scénario 2 du SRCAE : avec une capacité d'accueil de 1969 MW, **la quote-part régionale s'élève à 43,57 k€/MW** :

Délibération 2014/42 (Comité du 9 décembre 2014)
Page 3 sur 5



	Etat Initial	Travaux éligibles à la mutualisation	Quote-part en k€/MW	Travaux non éligibles
ERDF	6,8 M€	18,9 M€	9,62	4,2 M€
GEREDIS	12,5 M€	16,7 M€	8,50	0 M€
SRD	11,0 M€	13,6 M€	6,93	2,2 M€
RTE	62,3 M€	36,5 M€	18,52	1,7 M€
Total	92,6 M€	85,8 M€	43,57	8,1 M€

Le S3REnR Poitou-Charentes : consultation publique et avis de l'AODE

Le projet de schéma soumis à consultation publique par RTE le 20 octobre 2014 est le fruit du travail concerté entre les participants du groupe de travail régional, réunissant RTE, la DREAL, le Conseil Régional, les organisations professionnelles de producteurs d'électricité (SER, FEE, ENERPLAN) et les GRD, depuis fin 2012.

Le travail de localisation des gisements ENR a été réalisé par RTE en partenariat avec les syndicats de producteurs, et les hypothèses retenues validées au sein du groupe de travail. Les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution ont ensuite proposé les solutions techniques permettant le raccordement de ces gisements, soumises à débats et arbitrage au sein du groupe de travail.

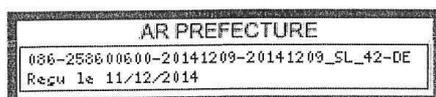
Cette méthode a conduit à limiter la capacité de raccordement réservée sur certains postes sources, le gain en termes de potentiel de raccordement local ayant pu être jugé insuffisant au regard des montants des travaux à réaliser (avec la situation particulière de RTE qui est à la fois l'auteur (après concertation des autres parties prenantes) du projet de S3REnR et en situation d'arbitre sur ses propres investissements).

Bien que le principe de schéma fasse porter des risques de coûts échoués aux GRD, et que les conditions de reversement des quotes-parts entre GRD ne soient toujours pas finalisées, SRD estime, pour sa part, que l'approbation rapide du S3REnR Poitou-Charentes est dorénavant nécessaire pour donner de la visibilité et s'organiser en conséquence. Pour SRD, qui doit se prononcer sur la base de considérations purement techniques, l'avis donné sera positif, ce d'autant que le projet est conforme à la présentation de décembre 2013.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE), le Syndicat ENERGIES VIENNE doit aussi émettre un avis sur le projet de schéma présenté par RTE.

Sans préjuger de l'avis du Comité syndical, la Présidente du Syndicat, Mme Nicole Merle, a écrit le 23 octobre à Mme la Préfète de Région et de la Vienne pour lui indiquer qu'en première analyse, il était identifié une **problématique concernant l'accueil limité des énergies renouvelables dans le sud du département la Vienne (aux alentours de Civray)** qu'entraînerait l'adoption en l'état du projet de S3RENr, même si les objectifs poursuivis par le schéma régional n'appellent pas en eux-mêmes d'objection.

Délibération 2014/42 (Comité du 9 décembre 2014)
Page 4 sur 5



Plusieurs de nos communes adhérentes ont en effet sollicité le Syndicat ENERGIES VIENNE et SERGIES, depuis l'été 2014, pour les accompagner sur des **projets de parcs éoliens dans le sud Vienne**, projets qui n'ont probablement pas été pris en compte lors de la phase de concertation préalable à l'élaboration du schéma soumis pour avis.

Compte tenu des attentes légitimes des élus du sud Vienne sur le développement de leur territoire et de son réel potentiel en matière d'ENR (lié à la fois au gisement éolien et de biomasse, aux grandes surfaces disponibles et à la faible densité de l'habitat), le projet nécessitera une actualisation à court terme pour mettre en adéquation les infrastructures électriques pouvant accueillir l'énergie produite avec les gisements identifiés d'ENR en sud Vienne.

Cette donnée nouvelle a justifié le rendez-vous du 18 novembre 2014 avec Mme la Préfète.

AVIS DU COMITE SYNDICAL

Considérant le projet de schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (« S3RENr ») notifié au Syndicat ENERGIES VIENNE par la société RTE (Réseau de Transport d'Electricité) par courrier recommandé avec AR reçu le 20 octobre 2014 ;

Considérant l'enjeu majeur du développement des énergies renouvelables ;

Considérant les investissements décrits dans le projet et plus particulièrement ceux à charge de SRD en Vienne ;

Considérant la nécessité de tenir compte des projets nouveaux qui émergent dans le sud de la Vienne qui dispose d'un gisement éolien et de biomasse, de grandes surfaces disponibles et d'une faible densité de l'habitat ;

Le Comité syndical émet un avis favorable au projet de S3RENr, **sous réserve** que ce dernier soit actualisé à court terme afin de mettre en adéquation les infrastructures électriques pouvant accueillir l'énergie produite avec les gisements identifiés d'énergie renouvelable en sud Vienne.

Vote :

- Contre : 2
- Abstention : 3

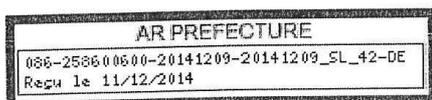
La Présidente,

Nicole MERLE



Affichage le 11 décembre 2014

Délibération 2014/42 (Comité du 9 décembre 2014)
Page 5 sur 5



AR PREFECTURE
086-258600600-20141209-20141209_SL_42-DE
Reçu le 11/12/2014

